

**Département de Loire-Atlantique  
COMMUNE DE COUFFÉ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 13 JANVIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 janvier 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

**PRÉSENT(E)S :**

Mme AURILLON Noémie, M. BRULÉ Joseph, M. CHEVALIER Charles, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric (arrivé à 20h31 au moment du débat sur le point 7), Mme FAYOLLE Julie, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, Mme GUYONNET Émilie, M. JOUNEAU Daniel, M. PAGEAU Daniel, M. RAMBAUD Jérémy, M. RICHARD Thierry, M. SOULARD Éric, M. TERRIEN Yves, Mme THOMINIAUX Leïla, Mme VALEAU Roseline, Mme VIGNOLET Céline

**ABSENT(E)S - EXCUSÉ(E)S :**

M. BLANDIN Fabrice, Mme FABERT Audrey, Mme LE MOAL Sylvie, Mme LELAURE Suzanne, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie

**POUVOIRS**

M. BLANDIN Fabrice donne pouvoir à M. TERRIEN Yves

Mme FABERT Audrey donne pouvoir à M. PAGEAU Daniel

Mme LELAURE Suzanne donne pouvoir à Mme VALEAU Roseline

Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie donne pouvoir à Mme COTTINEAU Cécile

Mme VALEAU Roseline a été désignée secrétaire de séance.

**N°2022-01-12 Avis sur la demande présentée par la SAS METHALANDE en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation à Mésanger**

**Présentation : Leïla THOMINIAUX**

Par arrêté préfectoral n° 2021/ICPE/290 en date du 16 novembre 2021 une consultation du public est prévue à la mairie de Mésanger, pendant une période de six semaines du lundi 6 décembre 2021 au vendredi 14 janvier 2022 inclus, portant sur la demande présentée par la SAS MÉTHALANDE en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation à Mésanger au lieu-dit Les Minets.

Considérant que le projet de la SAS MÉTHALANDE, associe l'EARL TERRELIANDE située aux Minets sur la commune de Mésanger, et l'EARL de la Chevalerie située à la Chevalerie sur la commune de Couffé,

Considérant que le transport de lisier et digestat, entre le site des Minets à Mésanger, site de l'unité de méthanisation, et le site de la Chevalerie à Couffé, site du stockage du lisier, aura lieu tous les 3 jours,

Considérant que le parcours de 5,5km entre les deux sites n'emprunte pas de hameaux habités, mais emprunte notamment des voies communales, qu'il faudra veiller à garder en bon état par les entreprises agricoles du projet, ce qui implique notamment une vitesse réduite des engins de transport, et un état des lieux annuel de la structure de la chaussée,

Considérant que le projet va impliquer des récoltes de cultures intermédiaires en période automnale, pouvant engendrer des salissures sur la chaussée, ce qui implique notamment un bon entretien par les entreprises agricoles du projet (nettoyage), et de veiller à une bonne sécurité des usagers en informant des travaux agricoles (signalétique préventive routière),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée :

Abstentions	9
Défavorables	11
Favorables	2

**- ÉMET un avis défavorable sur la demande présentée par la SAS METHALANDE en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation à Mésanger.**

Fait et délibéré à Couffé, le 13 janvier 2022  
Pour extrait conforme au registre

**Le Maire,  
Daniel PAGEAU**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Conformément aux articles L 2121-17 du Code des Communes,  
Envoi de la convocation de la séance du Conseil municipal le 07/01/2022  
Un extrait du PV de la séance a été affiché à la Mairie le 14/01/2022  
Transmis au contrôle de légalité 21/01/2022

